

# CGT Educ'Action 69

**Se former en dehors du temps de service : NON à**

**cette augmentation du temps de travail !**

**Faisons respecter nos droits pour les HIMS et pour  
les formations syndicales !**

Les remplacements sont le cheval de bataille de Gabriel Attal mais sans s'atteler au nœud du problème : les effectifs insuffisants d'enseignants et le manque d'attractivité des métiers de l'éducation. La CGT alerte depuis de nombreuses années sur les sous-effectifs qui font perdre de nombreuses heures enseignement aux élèves. Ce même ministre qui promettait un enseignant devant chaque élève va revoir sa copie à l'épreuve des faits : manque d'enseignants dans de nombreuses disciplines, difficultés à recruter des enseignants, AESH en nombre insuffisant, personnel administratif en sous effectif...

La seule solution apportée par le ministère pour créer un choc d'attractivité et augmenter les salaires chez les enseignants : le pacte ! Une logique qui veut que les enseignants cumulent les missions dont des remplacements au pied levé alors que les enseignants travaillent en moyenne 43h par semaine selon les chiffres du ministère de l'Education Nationale.

Vu la faible propension des collègues à solliciter des remplacements de courte durée, **le recteur de l'Académie de Lyon anticipe les textes légaux et demande aux chefs d'établissement que les enseignants qui demandent une formation continue soient remplacés en interne ou qu'ils.elles rattrapent leurs heures ! Ou alors que les formations se fassent le soir ou le mercredi !**

**Pour la CGT Educ'Action 69, ce n'est plus ni moins qu'une augmentation du temps de travail déguisée et sans rémunération supplémentaire.** La formation continue est un droit, pas un travail supplémentaire !

**Dans certains établissements, les chefs commencent à faire du zèle sur les absences et tentent de nier les droits des personnels aux Heures mensuelles d'information syndicale sous prétexte d'injonctions ministérielle. S'informer est droit ! Faisons-le respecter !**

**Nous rappelons à ce titre que les formations syndicales sont des absences de droits et que les enseignants n'ont pas à se justifier ni à rattraper leurs heures de cours lors ces journées.** Tous les personnels ont le droit à 12 jours de formations syndicales par an !



**CGT Educ'action Rhône - Salle 48 - Bourse du travail - Place Guichard - 69422 LYON Cedex 03**

**Tel. : 04 78 62 63 60**

**Courriel : [contact69@cgteduc.fr](mailto:contact69@cgteduc.fr)**

Syndiquez vous !